



## **PROCÈS VERBAL LUNDI 08 AVRIL 2024**

Le 08 avril 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de **Mme Muriel PERRAS JUPIN**, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme Muriel PERRAS JUPIN, Mme Nathalie VREVEN PETIT, M. Jean-Luc PARIS, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Paul DRÉVILLE, M Daniel ANTOINE, M Sylvain CHARBONNELLE, Mme Delphine STURARO, Mme Patricia FIGUEIREDO, Mme Delphine DELAMOTTE, M. Éric TORIO, Mme Sophie CARRARA, Mme Véronique DROBNJAK, Mme Josiane BRILLANT.

**Absents excusés :**

M Éric FARDEL (Pouvoir à Mme Muriel PERRAS JUPIN),  
Mme Stéphanie HERBEZ, Mme Isabelle ALVES DOS SANTOS, M Michel DATIN, M. Marian BEAURAIN.

**Secrétaire élue : Mme Nathalie VREVEN PETIT**

**Présents : 14      Votants : 15      Pouvoirs : 1      Quorum : 11**

### **I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 MARS 2024 :**

**Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **II. TARIF CANTINE :**

*Délibération N°06056224031*

Les prix actuels sont de **5 euros pour 1 enfant et 4,65 euros à partir du deuxième enfant.**  
Un surcoût est appliqué en cas de non-inscription de l'enfant **de 6 euros.**

**Mme le Maire** rappelle que le marché de cantine va être renouvelé **en septembre 2024.** Le nouveau prestataire sera connu à l'issue de la procédure.

Elle préconise de ne pas modifier cette année les tarifs cantine.

En revanche, il est proposé d'augmenter le prix du surcoût pour un oubli d'inscription à **10 euros**

Les tarifs :

- 5,00 € pour le premier enfant ;
- 4,65 € à partir du 2ème enfant inscrit ;
- 10,00 € si l'inscription n'a pas été effectuée au préalable.

**Adopté à 14 voix Pour et 0 Contre.**

### **III. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ;**

*Délibération N°06056224032*

**Mme Le Maire** indique que le montant total prévu pour les subventions est de 20 000 euros à répartir entre toutes les associations et école. L'an passé 18 520 euros ont été alloués.

Pour cette année il y a la participation de la commune à la classe de neige qui a concerné **44 enfants.**

La salle des sports, la salle annexe et Bruno Mathé et le stade de football sont mis à disposition gratuitement par la commune auprès d'associations, ce qui est un avantage en nature.

Ces locaux nécessitent régulièrement des travaux d'entretien ou des gros travaux de rénovation, effectués par la commune.

<b>SUBVENTIONS 2024</b>		N-1
OPEN SKY	400	400
A COMBATTANTS	400	300
FOOTBALL CLUB	3800	3800
AMSA	250	250
POMPIERS	160	160
BELLE EPOQUE	400	400
CLUB GUYNEMER	0	0
AMICALE SPORT LOISIRS	2200	2200
JUDO CLUB	1900	1900
AVENIR CYCLISTE	600	600
CLUB CYCLO	700	700
MUSÉE DU CHEVAL	500	500
LES ATTELAGES DE SACY	500	500
LES CHAPEAUX D'ELFIRIE	1000	1000
COOPERATIVE SCOLAIRE	1900	1900
NOËL ÉCOLE	800	1600
CLASSE DE NEIGE	2500	
ADMR	160	160
PRIX MALINS	500	500
RANCH PF	1000	900
FESTIVAL DES MARAIS		500
PICARDIE FAUNE SAUVAGE	250	250
	19820	18520

**Adopté à 13 voix Pour et 1 abstention pour 3 associations.**

**Adopté à 14 voix Pour et 0 Contre.**

**Arrivée de Mme Isabelle DEFRANCE à 19h20.**

#### **IV. VOTE DES TAUX DES 3 TAXES ;**

*Délibération N°06056224033*

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de reconduire pour l'année 2024, les taux communaux des taxes à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : **41,97** (avec la part ajoutée du département suite à la réforme fiscale)
- Taxe foncière (non bâti) : **44,21**
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : **9,53**

**Madame le Maire** précise comme chaque année que bien que la part des taux de la commune n'augmente pas depuis longtemps, il y aura une hausse mécanique des impôts due à spécificité du mode de calcul des impôts datant de 1970 et basé sur la valeur locative, réévaluée chaque année par l'ÉTAT.

**Adopté à 15 voix Pour et 0 Contre.**

## **V. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024 :**

*Délibération n°060562234*

### **BUDGET PRIMITIF 2024 : Fonctionnement et Investissement (tableaux joints)**

**Mme le Maire** évoque le précédent budget et le déficit relevé en investissement cette année qui s'explique par le fait que sur le budget 2023, il n'y a pas eu le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, ce qui est regrettable puisque les fonds existaient. Une vigilance particulière est à avoir de la part des services sur ce point et sur le suivi des perceptions des recettes de subventions.

**Le budget primitif 2024 en fonctionnement** est équilibré en dépenses et recettes et est estimé **à 1 312 547,24 euros.**

**Le budget primitif 2024 en investissement** est établi en recettes sur la base de l'excédent de fonctionnement, de taxes perçues (FCTVA, taxes d'aménagements), de subventions à percevoir et en attente de demandes effectuées auprès de l'Etat, du département et de la CCPOH et de la vente de la maison.

En dépenses, les travaux prévus et annoncés sont ainsi financés : Plan Led, Rénovation des sols de 4 classes à l'école, les travaux dans la plaine agricole, les travaux en dernière phase au stade de football, le colombarium qui devrait être prochainement installé, et divers aménagements.

Le budget investissement est équilibré en dépenses et recettes et est estimé à **569 284,13 euros.**

**Le Conseil Municipal**, à 15 voix POUR, vote le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

**EXPLOITATION** : Dépenses : 1 312 547,24€  
Recettes : 1 312 547,24€

**INVESTISSEMENT** : Dépenses : 569 284,13€  
Recettes : 569 284,13€

**Adopté à 15 voix Pour 0 contre.**

## **VI. LOCATION DU BIEN SITUÉ PLACE DUCHAUFFOUR ;**

*Délibération N°06056224035*

**Mme le Maire** informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par une administrée qui souhaite s'installer en tant que **Sophrologue / Hypnothérapeute** dans le local situé près de la boucherie. Elle exerce actuellement dans un cabinet à Chantilly.

La visite a eu lieu et la personne est intéressée par le local pour un loyer de 500 euros / mois hors charges.

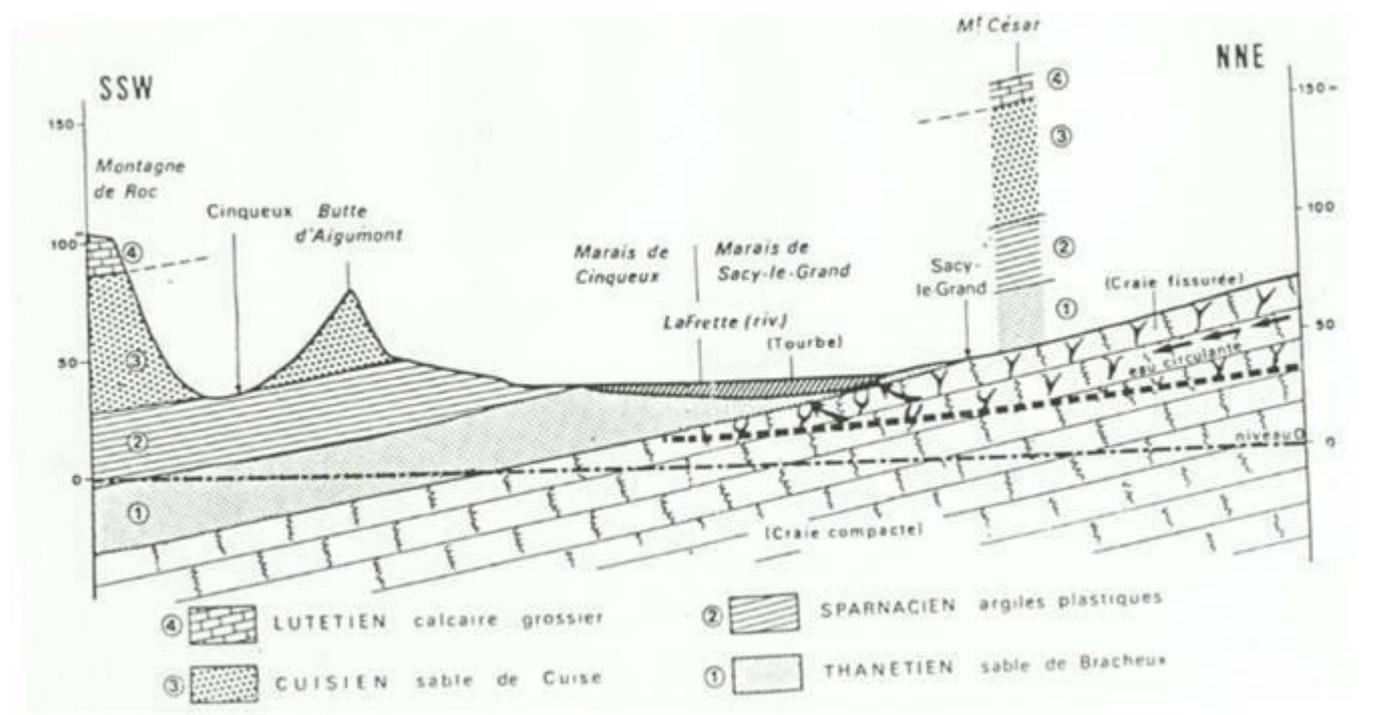
**Adopté à 15 voix Pour et 0 Contre.**

## **VII. INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES :**

**PLU** : modification simplifiée : le document est mis à disposition du public depuis le 02 avril jusqu'au 2 mai 2024. Une parution a été effectuée dans le Bonhomme Picard.

**GÉOTHERMIE** : L'hydrogéologie de Sacy-le-Grand et son marais est assez complexe (STUCKY, HYDRATEC, Université Anvers) en raison du lien étroit entre la nappe de la Craie, la nappe

d'accompagnement du ru de la Frette, eaux superficielles, artésianisme, ... et l'impact des prélèvements (AEP, agricole, ...). En résumé, il y a un véritable point de vigilance au niveau des futurs forages (type, profondeur, étanchéité, mise en relation d'aquifères, ...) de géothermie (surface ou profond).



**Attribution du logement :** Il y a eu 3 visites, pour des projets de locatif.

La vente du logement est attribuée aux personnes qui ont effectué la première visite pour un prix de **140 000 €**.

**La séance est levée à 20h05 .**